

Comité d'inspection professionnelle



PRÉSIDENTE
PRÉSIDENTES
DE DIVISION

Judith Leprohon
Exercice individuel
Francine Dupuis

Exercice collectif
Carole Naud (jusqu'à l'Assemblée
générale annuelle 1998)
Danielle Gingras (depuis l'Assemblée
générale annuelle 1998)

MEMBRES

Céline Corbeil-Gougeon
Joanne Davis-Côté
Ginette Deschênes
Denise Durivage
Gisèle Gagnon
Marie Giasson
Danielle Gingras
Marie Hénault
Thérèse Joly
Rosanne Labrie
Ginette Lavallière
Denise Lebrun
Jocelyne Legault
Monique Lévesque
Lorraine Ostiguy-Brodeur
Diane Racette
Jacinthe Savard
Céline Thibault
Suzanne Vanier
Lorraine Dionne

SECRÉTAIRE

Mandat

- Surveiller l'exercice de la profession par les membres.
- Enquêter sur la compétence d'un membre, s'il y a lieu.

Réunions du Comité

Pendant l'année 1998-1999, le Comité d'inspection professionnelle a tenu 13 réunions. Les membres de la division de l'exercice collectif se sont réunis à cinq reprises et ceux de la division de l'exercice individuel, à six reprises.

Le Comité a adopté le programme de surveillance de l'exercice infirmier 1998-1999 en avril 1998 et celui de 1999-2000, en mars 1999.

Programme de surveillance de l'exercice infirmier

SURVEILLANCE DE L'EXERCICE COLLECTIF

Programme 1997-1998

Le programme de surveillance de l'exercice infirmier a porté, en 1997-1998, sur un échantillon de centres comprenant des centres hospitaliers, des centres d'hébergement et de soins de longue durée (CHSLD) et des CLSC. Il incluait également deux projets de vérification de l'exercice infirmier; un à Info-Santé et l'autre dans les résidences privées. Certains rapports relatifs à ces vérifications ont été analysés au cours de l'année 1998-1999.

Programme 1998-1999

Le programme de surveillance de l'exercice infirmier 1998-1999 comportait deux projets de vérification de l'exercice infirmier. Un de ces projets visait à vérifier la qualité de l'exercice de la profession dans les urgences de dix centres hospitaliers; l'autre portait sur l'exercice infirmier en santé mentale dans dix centres hospitaliers de soins de courte durée (CH). Le premier projet a été complété en cours d'année et a permis de joindre 554 infirmières.

En ce qui concerne le projet sur l'exercice infirmier en santé mentale, neuf vérifications ont été effectuées au cours des six derniers mois de l'année financière, et la dixième sera complétée en avril 1999. Les dossiers relatifs à ces vérifications seront étudiés par le Comité au début de l'année 1999-2000. Des vérifications de l'exercice infirmier ont également été faites à l'urgence, en médecine, en chirurgie et au bloc opératoire au cours de ces visites. L'ensemble des vérifications a permis de joindre 3 992 infirmières (**tableau 1**).

En outre, quatre CHSLD et une résidence privée ont été visités dans le cadre du programme de surveillance. Les autres vérifications auprès de ces clientèles hébergées se sont effectuées sous forme de vérification ciblée, soit à la suite d'un signalement ou au cours d'une visite de relance.

PROGRAMME DE SURVEILLANCE DE L'EXERCICE INFIRMIER
Visites effectuées en 1998-1999

Catégorie de centres	Nombre de centres	Nombre d'infirmières
CHSLD	4	45
CH (urgences)	10	554
CH (santé mentale)	9	3 392
Résidence privée	1	1
TOTAL	24	3 992

Dossiers étudiés en 1998-1999

Le Comité d'inspection professionnelle a étudié au cours de l'année les rapports de 17 visites effectuées en 1997-1998 et 1998-1999 (tableau 2). Il a également étudié le rapport de synthèse produit dans le cadre du projet de vérification de l'exercice infirmier dans les urgences.

Programme de surveillance de l'exercice infirmier RÉPARTITION DES RAPPORTS DE VÉRIFICATION ÉTUDIÉS PAR LE COMITÉ D'INSPECTION PROFESSIONNELLE EN 1998-1999		
Catégorie de centres	Rapports de vérification	
	1997-1998	1998-1999
CH	4	–
CH (urgences)	–	10
Résidence privée	1	1
CLSC	1	–
TOTAL	6	11

Le Comité a pris des décisions concernant le suivi des vérifications (tableau 3). Elles portent sur des situations mettant en cause la protection du public et comportent diverses mesures : la demande de correctifs, avec suivi ; un avis formel sur les améliorations requises, avec suivi ; un avis formel sur les améliorations requises, sans suivi ; ou une invitation à améliorer certains aspects de l'exercice, sans autre suivi. Le suivi au Comité d'inspection professionnelle peut consister en une visite de relance, un compte rendu sur les changements apportés et les résultats obtenus, ou les deux.

DÉCISIONS DU COMITÉ D'INSPECTION PROFESSIONNELLE					
	CH	CH (urgences)	CLSC	Résidence privée	Total
Correctifs, avec suivi		2		1	3
Améliorations requises, avec suivi		7			7
Améliorations requises, sans suivi	4	1	1		6
Visite de relance				1	1
TOTAL (centres)	4	10	1	2	17

En outre, le Comité a demandé aux infirmières de neuf urgences sur dix d'apporter des correctifs ou des améliorations, et d'en faire un compte rendu. Après avoir étudié le rapport de synthèse sur ce projet de vérification, le Comité a formulé des recommandations générales, notamment : poursuivre les vérifications dans les urgences dans le cadre des visites de surveillance générale effectuées dans les CHSCD ; émettre un avis aux directrices de soins infirmiers et aux présidentes de CII des CHSCD relativement aux conditions favorisant la sécurité et la qualité de l'exercice infirmier à l'urgence.

En ce qui a trait aux deux dossiers de vérification de l'exercice infirmier dans les résidences privées étudiés au cours de l'année, le Comité a demandé qu'une visite de relance soit effectuée dans une résidence, et que les infirmières de l'autre résidence privée apportent des correctifs et présentent un compte rendu dans les trois mois suivants. Les deux résidences ont été signalées à l'enquêteuse responsable des dossiers de l'exercice illégal de la profession d'infirmière.

Quant aux CH et au CLSC dont les dossiers ont été étudiés au cours de l'année 1998-1999, le Comité a demandé aux infirmières concernées d'apporter certaines améliorations à leur exercice professionnel, mais n'a pas requis de suivi.

Comptes rendus présentés au Comité d'inspection professionnelle

Le Comité d'inspection professionnelle a procédé à l'étude de 16 comptes rendus produits à la suite des visites de vérification effectuées au cours d'exercices précédents (tableau 4).

RÉPARTITION DES COMPTES RENDUS D'EXERCICES PRÉCÉDENTS ÉTUDIÉS SELON LES CATÉGORIES DE CENTRES		
Catégorie de centres	Vérification effectuée en	
	1996-1997	1997-1998
CH	–	6
CHSLD	–	1
Résidence privée	1	–
Projet Info-Santé	–	8
TOTAL	1	15

L'étude de ces comptes rendus a entraîné les décisions suivantes :

- aucun autre suivi n'a été requis dans 12 centres, les comptes rendus ayant été jugés satisfaisants ;
- une visite de relance a été jugée nécessaire dans un centre hospitalier ;
- un deuxième compte rendu a été demandé aux infirmières d'un centre hospitalier et des services Info-Santé de deux CLSC.

SURVEILLANCE DE L'EXERCICE INDIVIDUEL

En ce qui a trait à la surveillance de l'exercice individuel (**tableau 5**), cinq nouveaux portfolios ont été envoyés au cours de l'année à des infirmières en pratique privée, y compris deux dossiers transmis par le bureau de la syndic. En 1998-1999, un comité d'appréciation de l'exercice individuel (CAEI) a évalué 11 portfolios, dont cinq ont été jugés satisfaisants. Les autres ont suscité des questions, qui ont donné lieu à d'autres vérifications, telles des entrevues et des visites d'inspection dans le milieu d'exercice de l'infirmière.

EXERCICE INDIVIDUEL – PRATIQUE PRIVÉE

5

Portfolios	5
Portfolios étudiés par le CAEI	11

Au cours de l'année, des vérifications ont été effectuées auprès de six infirmières. Trois infirmières ont fait l'objet d'une visite d'inspection sur place, deux ont subi un test de connaissances et une s'est vu imposer les deux types d'évaluation.

En 1998-1999, le Comité d'inspection professionnelle a été saisi des dossiers de 12 infirmières. Six dossiers ont été signalés au Comité comme satisfaisants à la suite des vérifications effectuées en 1997-1998 et 1998-1999. Après étude des rapports concernant les six autres infirmières, le Comité a demandé des correctifs, un plan d'action ainsi qu'une visite de relance à l'une d'entre elles. Quant aux cinq autres infirmières, il a donné un avis formel à quatre d'entre elles relativement aux améliorations requises sans requérir de suivi, et a envoyé une lettre invitant la cinquième à améliorer certains aspects de sa pratique.

Au cours de l'année, deux dossiers ont été signalés au bureau du syndic, et sept dossiers de vérification ont été fermés étant donné que les infirmières ne sont pas inscrites au tableau de l'OIIQ, qu'elles n'exercent plus en pratique privée ou qu'elles n'exercent pas la profession actuellement. L'étude d'un autre dossier se poursuivra en 1999-2000.

Vérifications ciblées

Dix-sept dossiers de vérification ciblée étaient ouverts au 1^{er} avril 1998, et 30 nouveaux dossiers ont été ouverts au cours de l'année 1998-1999. Ces dossiers se répartissent en cinq catégories selon le motif des vérifications (**tableau 6**). Parmi les nouveaux dossiers, quatre font suite à des rapports du coroner; quatre, à des événements médiatisés; deux, à une plainte; et 14 à un signalement, dont trois établissements ciblés à partir des résultats du projet sur l'évolution de la situation des soins infirmiers dans les CHSLD, effectué en 1997-1998 dans le cadre du virage ambulatoire et de la transformation du système de santé. Les six autres dossiers ont trait à des visites de relance effectuées à la demande du Comité d'inspection professionnelle.

MOTIFS DES VÉRIFICATIONS CIBLÉES

b

	1997-1998	1998-1999	Total
Rapports du coroner	1	4	5
Événements médiatisés	3	4	7
Plaintes	4	2	6
Signalements	6	14	20
Visites de relance	3	6	9
TOTAL	17	30	47

Cette année, huit dossiers ouverts en 1997-1998 et 24 dossiers de 1998-1999 ont fait l'objet de vérifications: 11 vérifications téléphoniques et 21 visites de vérifications ciblées. Des vérifications amorcées cette année dans trois dossiers se poursuivront en 1999-2000.

Au cours de 1998-1999, le Comité a étudié 20 rapports de vérifications ciblées, dont quatre avaient été effectuées en 1997-1998 et une en 1996-1997. Après étude de ces rapports, le Comité a pris la décision de demander un compte rendu sur les correctifs (deux centres) ou les améliorations requises (huit centres); de donner un avis concernant les améliorations requises dans un centre; et de suggérer des améliorations aux infirmières des neuf autres centres. Par ailleurs, le Comité a demandé une visite de relance dans un des centres requérant des correctifs et a signalé celui-ci au Comité administratif en raison d'aspects organisationnels jugés nuisibles à la qualité des soins. Les rapports des 17 autres vérifications effectuées en 1998-1999 seront étudiés par le Comité au cours de la prochaine année.

En outre, de l'information a été transmise à l'ensemble des infirmières dans la chronique « La pratique infirmière au quotidien » de la revue *L'infirmière du Québec* à la suite des vérifications ciblées motivées par la publication de trois rapports du coroner et un événement médiatisé. Les thèmes abordés dans cette chronique sont: le sevrage et la surmédication; la situation d'urgence et le transport ambulancier; la surveillance d'un client sous perfusion épidurale continue et l'utilisation sécuritaire de la *Table Orthographique II* en salle d'opération.

Enquêtes particulières

DEMANDES D'ENQUÊTE

Le Comité d'inspection professionnelle a reçu 15 demandes d'enquête au cours de l'année. Trois demandes ont été transférées à la syndic et sept seront étudiées en 1999-2000. Quant aux cinq nouvelles demandes étudiées par le Comité en 1998-1999, deux ont donné lieu à l'ouverture d'un dossier d'enquête particulière sur la compétence professionnelle ; deux autres demandes ont été transmises à l'enquêteuse responsable des dossiers de l'état de santé, et une demande n'a pas justifié la tenue d'une enquête.

Trois des cinq demandes d'enquête en suspens au 31 mars 1998 ont été étudiées à nouveau par le Comité. Les infirmières concernées, dont deux n'exercent pas leur profession actuellement, ont reçu une lettre leur annonçant que leur dossier était clos, faute de renseignements suffisants pour justifier la tenue d'une enquête particulière ; cependant, elles ont été invitées à améliorer certains aspects de leur pratique.

Deux dossiers d'enquête en suspens concernant des infirmières qui n'exercent plus ont été étudiés à nouveau par le Comité, qui a décidé de garder leurs dossiers ouverts jusqu'à ce qu'elles soient visées par le *Règlement sur le stage et le cours de perfectionnement pouvant être imposés aux infirmières et aux infirmiers*.

ENQUÊTES

Une enquête particulière a été complétée au cours de l'année. Après étude du rapport d'enquête, le Comité d'inspection professionnelle a recommandé au Comité administratif d'imposer un cours et un stage de perfectionnement, avec limitation du droit d'exercice.

Au 31 mars 1999,

- deux enquêtes sont en cours ;
- dix enquêtes sont en attente ;
- quatre dossiers d'enquête sont en suspens.

La présidente du Comité d'inspection professionnelle,
JUDITH LEPROHON